

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 28 février 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019-02-02-URBANISME (2.1) - COMMUNE DE FRANCHEVILLE : APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME**

**DATE DE CONVOCATION : 21 FEVRIER 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 07 MARS 2019 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, Denis PICARD (ayant la procuration de Christelle AMMARI), Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Jean-François SEGALT, Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Corinne LALANCE), Christine THERMINOT (ayant la procuration de Gérard BOULANGER), Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT (ayant la procuration de Gérald ERZEN), Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de Marie VIOT), Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Malika GHAZZALE, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Yolande AGRIMONTI, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Patrick THIERY, Gérald ERZEN, Marie VIOT,
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la fin : 6 avis de procuration
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	0
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	54
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	60

Par délibération municipale en date du 04 novembre 2014, la commune de Francheville a souhaité la révision son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme afin de définir un projet urbain en matière d'aménagement, de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement.

Pour rappel, **les grands objectifs de révision du POS en PLU** définis dans la délibération de prescription étaient les suivants :

- Permettre l'accueil de nouveaux habitants
- Favoriser la diversité des types d'habitats
- Adapter le document d'urbanisme aux évolutions législatives et réglementaires et au contexte local

**Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** définies dans le PLU et validées lors d'un débat en conseil municipal sont les suivantes :

- Orientation générale n°1 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT RAISONNE ET DEVELOPPER UNE STRATEGIE URBAINE COHERENTE
- Orientation générale n°2 : MAINTENIR UN TISSU ECONOMIQUE ENDOGENE
- Orientation générale n°3 : SE DEPLACER A FRANCHEVILLE
- Orientation générale n°4 : PRESERVER DURABLEMENT LES PATRIMOINES NATURELS ET ENVIRONNEMENTAUX
- Orientation générale n°5 : LIMITER LES DEPENSES ENERGETIQUES ET PRODUIRE UNE OFFRE EN LOGEMENTS ECONOMOME EN ENERGIE

### **Transmission du dossier de PLU arrêté aux Personnes Publiques Associées et enquête publique**

Le projet de PLU arrêté a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées et EPCI limitrophes. Il a également fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Les retours d'avis sont favorables à ce projet, assortis de réserves et/ou d'observations pour certains.

Par décision en date du 28 septembre 2018, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy a désigné M. Lionel BOURBIER en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est tenue du 12 novembre 2018 au 13 décembre 2018 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au PLU, sans réserve ni recommandation.

Chaque remarque formulée, par les Personnes Publiques Associées, par la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) ou par la population, a fait l'objet d'une réponse disponible dans le rapport du commissaire enquêteur.

Les pièces du PLU sont complétées et rectifiées en conséquence.



Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération de la commune de Francheville en date du 04 novembre 2014 prescrivant la révision de son POS et sa transformation en PLU ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale ;

Vu la délibération de la commune de Francheville en date du 28 février 2017 autorisant la CC2T à poursuivre cette procédure de révision de POS et sa transformation en PLU ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2017 arrêtant le projet de révision de POS en PLU de la commune de Francheville et tirant le bilan de la concertation ;

Vu les avis des personnes publiques associées, de l'Autorité Environnementale et de la CDPENAF sur le projet de PLU arrêté ;

Vu l'arrêté n°Urb-23-18 en date du 19 octobre 2018 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve le projet de révision du POS en PLU de la commune de Francheville ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX